

Demande de dérogation pour la capture temporaire de Tortue d'Hermann sur la commune de Vidauban



Annexes au formulaire CERFA n°13616*01

Sommaire

1 Présentation et localisation du projet	2
2 Méthodologie d'inventaire	3
3 Curriculum vitae des personnes chargées de l'opération	4



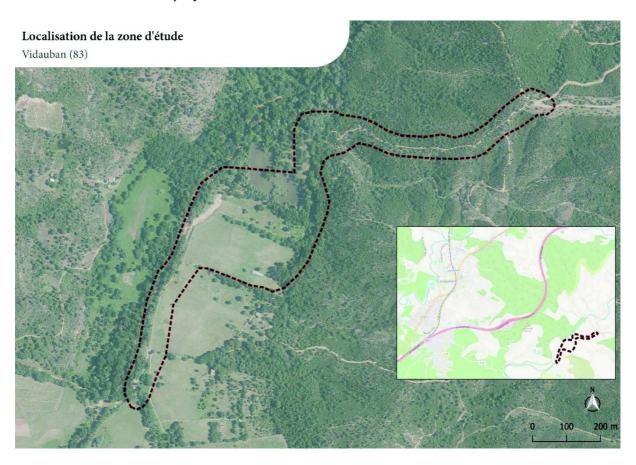
1 Présentation et localisation du projet

La présente demande s'inscrit dans le cadre d'une mission d'expertise écologique concernant la réalisation d'une étude de faisabilité de déviation d'une piste DFCI existante, sur la commune de Vidauban, dans le département du Var (83), en région PACA. Le projet est porté par Dracénie Provence Verdon agglomération.

La piste DFCI existante est localisé dans un contexte environnemental sensible, au sein de la zone du plan national d'action pour la tortue d'Hermann (sensibilité notable à majeure), traversant une ZNIEFF de type II et un ENS, et proche d'autres secteurs de ZNIEFF, Natura 2000, voir même de la **réserve naturelle nationale** de la Plaine des Maures.

Le projet de requalification de la piste DFCI vise à éviter les secteurs à forte érosion sous la piste actuelle, ou à protéger la piste de l'érosion si une modification du tracé actuel n'est pas envisageable, ainsi qu'à aménager quelques secteurs liés aux cours d'eau permanents et temporaires (passages à gué).

Localisation de la zone de projet :



Cartographie 1 : Plan de situation



2 Méthodologie d'inventaire

La DREAL PACA a rédigé le 4 janvier 2010 une note méthodologique consernant les « modalités de prise en compte de la Tortue d'Hermann et de ses habitats daans les projets d'aménagement ». Cette note vise à proposer une présentation plus homogène des informations souhaitées dans les notices ou études d'impact, diagnostic spécifiques et dossier de demande de dérogation éventuels, pour une évaluation plus objective des différents projets au regard de leur impact sur l'espèce.

Dans le cadre du Volet Naturel de l'Etude d'Impact (VNEI), la note méthodologique propose plusieurs protocoles adaptés au niveau de sensibilité local établie dans le PNA. Concernant la zone d'étude de Vidauban, celle-ci se localise dans une zone à sensibillité notable à majeure selon le PNA. La note méthodologique propose le protocole suivant :

« Sensibilité majeure (niveau rouge) :

Ces territoires constituent les noyaux majeurs de population, les plus denses, viables et fonctionnels. Ce sont les territoires sur lesquelq se concentrent les efforts e conservation. Les aménagements sont donc à proscrire dans cette zone.

Le porteur de projet devra avant tout démontrer l'absence de solution alternative et justifier la réalisation du projet pour des raisons impératives d'intérêt public majeur. Tout projet envisagé devra alors faire l'objet d'une estimation des effectifs par un diagnostic approfondi.

Sensibilité notable (niveau jaune) :

Ces territoires somportent des noyaux fonctionnels mais de densité moindre que les zones de sensibilité majeure. Ce sont les territoires sur lesquelq doivent se concentrer les efforts de restauration. Les aménagements sont donc à éviter dans cette zone.

Le porteur de projet devra avant tout montrer l'absence de solution alternative et justifier la réalisation du projet pour des raisons impératives d'intérêt public majeur. Tout projet envisagé devra alors faire l'objet d'une estimation des effectifs par un diagnostic approfondi (surface du projet <30ha), ou adapté (surface du projet >30ha). »

La note méthodologique précise les attentes concernant ce diagnostic approfondi :

« L'estimation des effectifs doit être effectuée selon un protocole de capture-marquage-recapture (CMR)

Le temps consacré à cette estimation dépend de la surface du site. Il devra a minima être d'environ 1,6 heure par hectare et par observateur, à répartif en un minimum de 4 passages compris dans la période du 15 avril au 15 juin. Cet effort de prospection pourra varier légèrement, l'objectif étant d'atteindre une précision d'estimation de l'effectif de 15%. Le nombre d'heure nécessaires à une bonne estimation dépend de la détectabilité des animaux et donc essentiellement de la densité de la végétation. Il conviendra d'en tenir compte pour le temps à consacrer à ce volet de l'étude. Ainsi, un site de 10ha demande en moyenne une présence sur le terrain d'environ 16h.

Il onvient de préciser que ces valeurs ne valent que pour la période printannière (15 avril – 15 juin) et pour les meilleurs heures de la journée (9h à 13h de préférence). Si les prospections sont faites à des périodes ou des heures moins favorables, il faut réviser ces valeurs à la hausse, en doublant au moins l'effort pour une précision équivalente. Les périodes en plein été (1^{er} juillet au 15 septembre) et hivernales (1^{er} novembre au 15 mars) et les heures (chaudes >35°C ou froides <14°C) défavorables sont à écarter absolument.

Demande de dérogation pour la capture temporaire de Tortue d'Hermann sur la commune de Vidauban



Annexes au formulaire CERFA n°13616*01

Il est important que les prospections couvrent l'ensemble du site, et soient menées de manière aléatoire. Pour des projets compris entre 10 et 30 hectares, il est recommandé de découper la zone en unités de taille égale et de consacrer un temps de prospection équivalent à chacune de ces souszones. »

Les inventaires seront réalisés par équipe de 3 personnes, et ce pour les 4 passages prévues entre le 15 avril et le 15 juin. Les écologues participants sont :

- Julien MORGNIEUX, chargé d'étude faune à l'Agence MTDA (julien.morgnieux@mtda.fr)
- Thomas BAREYRE, chargé d'étude faune à l'Agence MTDA (thomas.bareyre@mtda.fr)
- Augustin SOULARD, chargé d'étude flore/habitat à l'Agence MTDA (augustin.soulard@mtda.fr)

3 Curriculum vitae des personnes chargées de l'opération